

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA BOISSIERE  
EN DATE DU 6 AVRIL 2023**

Le six avril deux mil vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Pierre TESSIER, Maire de LA BOISSIERE.

Étaient présents : Mrs. Jean-Pierre TESSIER, Arnaud VALLIER, Mmes Anne-Marie LANDAIS, Florence CHAZÉ, Corine GANNE, Aurore VEILLARD.

Était absent excusé : Mr Kévin GUILLAUDEUX

Étaient absents(e) excusés(e) : Mrs Pierre CHAZÉ, Lénéaïc GASNIER, Mme Aurélie PORCHER

Convocation des membres : 30 mars 2023

Affichée le 30 mars 2023

Mme Florence CHAZÉ a été élue secrétaire.

Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion précédente.

---

Mr Kévin GUILLAUDEUX donne pouvoir de vote à Mme Aurore VEILLARD pour les délibérations et vote des décisions à l'ordre du jour.

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS Publiée le 13 avril 2023**

- **Délibération D011-2023** : Écoles publiques de Renazé : participation aux frais de fonctionnement 2022/2023 : Approuvée

- **Délibération D012-2023**: Participation frais scolarité écoles publiques Segré en Anjou Bleu année 2022/2023: Approuvée

- **Délibération D013-2023** : Subvention scolaire École St Joseph Renazé 2022/2023 : Approuvée

- **Délibération D014-2023** :Vote du Budget primitif 2023 de la commune  
(Vote 7 ; Exprimé: 7; pour: 7; contre: 0) : Approuvée

- **Délibération D015-2023** : Vote des taux de fiscalité directe locale 2023 (Exprimé : 7 ; vote : 7 ; pour :7 ; contre : 0): Approuvée